

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 86  
Quorum 69  
Votants 82  
Suffrages exprimés : 81

**DATE DE CONVOCATION**

22 juin 2017

**DATE D’AFFICHAGE**

27 juin 2017

**Séance du 5 juillet 2017**

N°170705-41

L’an deux mil dix-sept, le 5 juillet à 19 h 05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Étaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Dominique BELTRAME, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Hubert BUQUET, Danièle CAMINADE, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Enrick DE BRABANDERE, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, Thierry FABAREZ, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Nicolas MOLETTE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Justine MORTELECQUE, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER et Marie-Pierre VASLIN.

Étaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Michel COLOMBEL représenté par M. Yves GRENET  
M. Jean-Luc COTARD représenté par M. Olivier TASSEL  
M. Patrick VICTOR représenté par M. Antoine GODEFROY

Étaient absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Alain POILVE  
M. Jérôme DOUILLET a donné pouvoir à Mme Odile COUROYER  
Mme Isabelle DUJARDIN (SVC) a donné pouvoir à M. Joël SALLE  
M. Philippe ETIENNE a donné pouvoir à M. Yves LEFRIQUE  
M. Gérard FOUICHE a donné pouvoir à M. Dominique BELTRAME  
Mme Christine GROUT-LIMARE a donné pouvoir à M. Jean-Marc COPPENS  
M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à Jean-Pierre THEVENOT  
Mme HATTON Brigitte a donné pouvoir à M. Nicolas MOLETTE  
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE  
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX  
Mme Aurore RAUCH a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC  
M. Michel VIARD a donné pouvoir à M. Hubert BUQUET  
M. René VIMONT a donné pouvoir à Mme Christine CHANGEUX

Absents :

- M. Rémy BELLANGER, M. Bertrand CARPENTIER, M. Patrice FAUCON et M ; Stéphane FOLLIN.

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves LEFRIQUE a été élu secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

**Objet :**

**LA CLUSAZ – Programmation des séjours organisés à la Clusaz 2017/2018**

**N°41**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2017 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre avec l'adhésion des communes de Criquetot-le-Mauconduit et Vinnemerville à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2017 portant modification des compétences de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'arrêté préfectoral n°76-2016-11-25-004 du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Considérant qu'il convient de soumettre à l'approbation du conseil communautaire le nombre de séjours organisé ainsi que les dates retenues pour la programmation 2017/2018 à la Clusaz.

TYPE DE SEJOURS	DUREE	DATES
<b>Séjour nouvel an 2018</b>	8 jours	Du samedi 30 décembre 2017 au samedi 06 janvier 2018
<b>Séjours Liberté Hors vacances scolaires</b>	13 jours	Du lundi 15 janvier au samedi 27 janvier 2018 <i>Variante sans transport :</i> <i>Du lundi 15 janvier au lundi 22 janvier 2018</i> <i>Du samedi 20 janvier au samedi 27 janvier 2018</i>
<b>Séjours Liberté Hors vacances scolaires</b>	8 jours	Du samedi 27 janvier au samedi 03 février 2018 Du samedi 17 février au samedi 24 février 2018 Du samedi 10 au samedi 17 mars 2018
<b>Séjours Liberté Vacances scolaires</b>	8 jours	Du samedi 24 février au samedi 03 mars 2018 Du samedi 03 au samedi 10 mars 2018
<b>Séjours Groupes constitués</b>	8 jours	Du samedi 03 au samedi 10 février 2018 Du samedi 10 au samedi 17 février 2018 Du samedi 17 au samedi 24 mars 2018 Du samedi 24 au samedi 31 mars 2018 Du samedi 26 mai au samedi 02 juin 2018
<b>Séjours des séniors</b>	13 jours	Du lundi 04 au samedi 16 juin 2018 Du lundi 18 juin au samedi 30 juin 2018 Du lundi 02 juillet au samedi 14 juillet 2018 Du lundi 23 juillet au samedi 04 août 2018 Du lundi 20 août au samedi 01 septembre 2018 Du lundi 03 au samedi 15 septembre 2018
<b>Séjour liberté été</b>	13 jours	Du Lundi 06 au samedi 18 Août 2018 <i>Variante sans transport :</i> <i>Du lundi 06 au lundi 13 Août 2018</i> <i>Du samedi 11 au samedi 18 Août 2018</i>

Pour les établissements scolaires du territoire qui souhaiteraient organiser un séjour « Groupe constitué », d'autres possibilités de dates peuvent être envisagées en fonction de la demande.

Toutes demandes de « séjour à la carte » émanant de particuliers, associations, clubs du territoire ...etc peuvent être étudiées.

Le groupe de réflexion La Clusaz a émis un avis favorable lors de sa réunion en date du 09 mai 2017.

Le bureau en sa séance date du 11 mai 2017 a émis un avis favorable.

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- Abstention : Mme Justine MORTELECQUE.
- **accepte l'application du programme 2017/2018 des séjours organisés à la Clusaz.**





Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour le Président  
empêché,  
Le Vice-Président  
Le Président,



Dominique BELTRAME

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,  
Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 41... - Séance du 05/07/17 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 10/07/17  
Date de publication : 10/07/17 Le Président,

G. COLIN



Pour le Président  
empêché,  
Le Vice-Président

Jérôme LHEUHEUX

Accusé de réception en préfecture  
076-247600380-20170705-170705-41-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2017  
Date de réception préfecture : 10/07/2017